

Grève à la rentrée chez les inspecteurs du permis de conduire

Echos 11/8/14

TRANSPORT

Les syndicats contestent les mesures pour réduire les délais de présentation à l'examen.

Lionel Steinmann
lsteinmann@lesechos.fr

Les mesures pour réduire le délai d'attente à l'examen du permis de conduire sont en vigueur depuis cet été, mais les syndicats d'inspecteurs, qui les contestent, ne désarment pas, et annoncent une nouvelle grève dès la rentrée.

Le problème des candidats au permis est bien connu : la pénurie de places à l'examen fait exploser les délais d'attente pour ceux qui échouent à la première tentative. Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, il faut attendre 98 jours en moyenne pour pouvoir tenter sa chance à nouveau, ce délai grimpe jusqu'à 140 jours en région parisienne. Dans l'attente, les apprentis conducteurs sont obligés de reprendre des leçons pour ne pas perdre la main, ce qui fait grimper la facture de 200 euros par mois d'attente, selon les pouvoirs publics.

Objectif : diminuer le délai d'attente de 98 à 45 jours

Pour remédier à la situation, le gouvernement a légèrement écourté le déroulement de l'épreuve pratique. Depuis le premier août, celle-ci ne dure plus que 32 minutes, contre 35 minutes auparavant. « Cet ajustement, sans remettre en cause le niveau d'exigence, permettra le passage de 13 examens par jour au lieu de 12, ce qui représente sur une année 117.500 places d'examen supplémentaires », a calculé le ministère dans un communiqué.

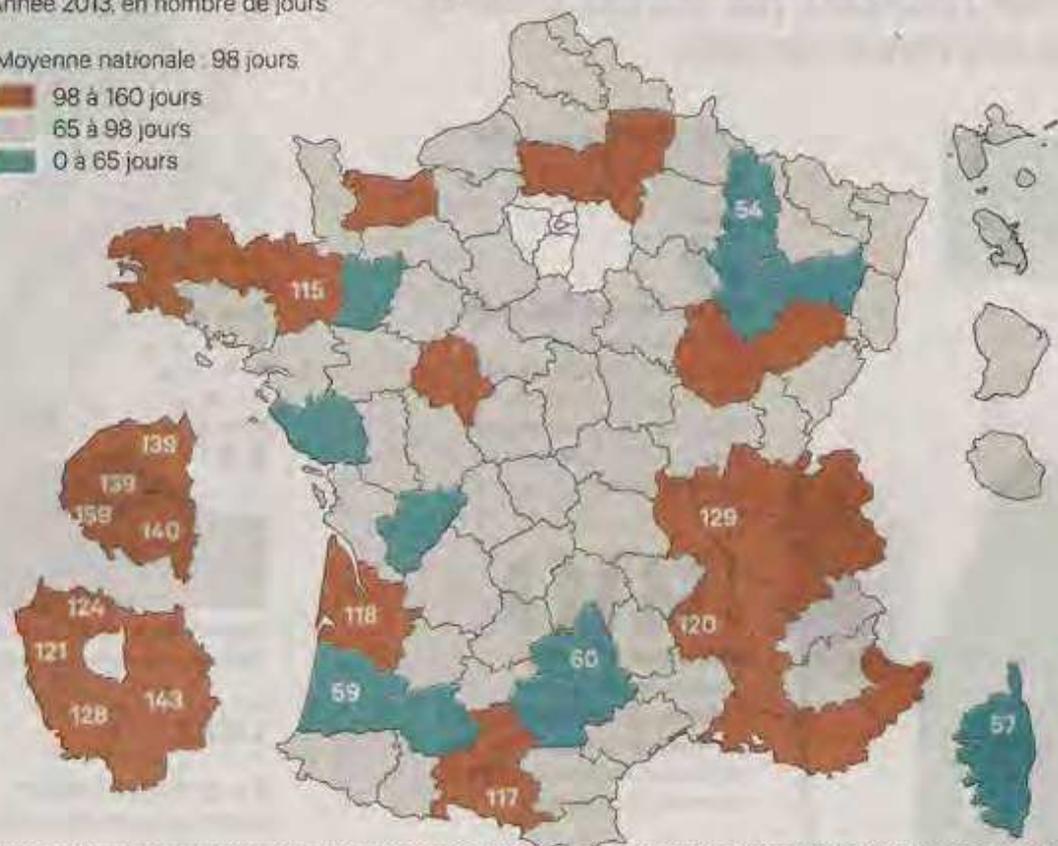
Les pouvoirs publics veulent par ailleurs augmenter le temps consac-

Délais d'attente entre les deux premières présentations du permis B

Année 2013, en nombre de jours

Moyenne nationale : 98 jours

- 98 à 160 jours
- 65 à 98 jours
- 0 à 65 jours



LES ÉCHOS / SOURCE : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

cré par les 1.300 inspecteurs à l'examen du permis B en les déchargeant d'autres missions, comme les épreuves pratiques du permis poids lourds, en « s'appuyant d'avantage à terme sur la filière professionnelle et l'Éducation nationale », indique l'Intérieur.

Même stratégie pour la surveillance du code : depuis le 1^{er} juillet, celle-ci peut être assurée par des gendarmes à la retraite ou d'autres agents de la fonction publique. A moyen terme, le projet est de confier la surveillance à un organisme privé qui sera agréé par l'État.

« Ce recentrage des inspecteurs sur le cœur de leur mission de service public [...] permettra de dégager l'équivalent de 200 postes d'inspec-

teur supplémentaires, assure le ministère. Cela permettra de diminuer de moitié les délais d'attente pour repasser le permis (de 98 à 45 jours), et donc de réaliser une économie substantielle pour les candidats concernés. »

Les syndicats vent debout

Mais les syndicats d'inspecteurs sont vent debout contre cette réforme, et ne comptent pas en rester à la grève de protestation très suivie menée le 25 juin dernier. « Le ministre a l'air déterminé, mais nous le sommes aussi », lance Pascale Maset, secrétaire générale du Sni-ca-FO, majoritaire. Le syndicat conteste la logique même du plan : « Ce ne sont pas les délais d'attente avant

de passer l'examen qu'il faut réduire, mais les délais d'obtention, en augmentant la qualité de la formation dispensée dans les auto-écoles », avance-t-elle.

La responsable pointe également l'augmentation de la charge de travail, la perte d'intérêt de celui-ci avec la fin des examens poids lourds, et la « privatisation » du code. Elle annonce donc, après le « coup de semonce » du 25 juin, une grève reconductible pour la rentrée. L'Unsa-Saneer, autre syndicat du secteur, indique qu'il se joindra au mouvement si le ministère ne répond pas à ses revendications, notamment sur le maintien de l'examen du permis poids lourds dans les missions des inspecteurs. ■